République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 novembre 2016

PROJET DE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT 2016-2025 APPROBATION.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 novembre 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :	M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Chantal COMBACAL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Lucie TENA, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Nicole MORERE, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, M. José MARTINEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, M. Philippe MACHETEL, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Christian VILOING -Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS
Procurations :	M. René GOMEZ à Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Guy-Charles AGUILAR à M. Philippe SALASC, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, M. David CABLAT à Madame Michèle LAGACHERIE
Excusés :	Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Grégory BRO
Absents :	M. Maurice DEJEAN, Monsieur Alexis PESCHER

Quorum : 23	Présents : 34	Votants : 39	Pour 33 Contre 2 Abstention 4

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1et suivants.
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
Sur le rapport du Président,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec 33 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions,
- d'approuver le document ci-annexé intitulé « Projet de territoire de la vallée de l'Hérault 2016-2025 »,
- d'inviter le Président à assurer une large diffusion de ce document tant au sein de la communauté de communes et notamment auprès des conseils municipaux qu'auprès des collectivités et institutions partenaires : communautés de communes alentours, pays Cœur d'Hérault, Métropole, Conseil départemental, Région, Préfecture-SGAR, ….
- d'inviter le Président à constituer le Conseil de développement de la Vallée de l'Hérault et à renouveler la composition et le mode de fonctionnement des commissions communautaires.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 1376 le 24/11/16 Publication le 24/11/16 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 24/11/16 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20161121-lmc192604-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes Communauté de communes Vallée de l'Hérault 34150 GIGNAC Louis VILLARET

Vu pour être annexé à la délibération n° 1376

Conseil communautaire du 21 novembre 2016,

Communauté de Communes "Vallée de l'Hérault" - 34150 GIGNAC

Le Président,

Louis VILLARET

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE TERRITOIRE 2016 - 2025

NOTRE VALLEE 3 D

DURABLE
DEMOCRATIQUE
DIGITALE

« L'ART D'INNOVER EST DANS NOTRE NATURE »

Notre Vallée 3 D

SOMMAIRE

Préambule....3
Introduction....5
Résumé Synthétique....7

Diagnostic du Territoire....8
Notre vallée 3.0
Une agriculture de qualité
Une économie autour de l'artisanat et du commerce
Le tourisme, un atout essentiel
Des services de proximité répartis sur le territoire
Une offre culturelle et de loisirs variée
Un enjeu fort sur les déplacements

La communauté de communes....10
Ses compétences obligatoires et optionnelles
La gouvernance
Les ressources humaines
L'environnement et le cadre institutionnels
Les moyens et les ressources
- Le Programme Pluriannuel d'Investissement
- Le Pacte Financier et Fiscal
- Le projet d'administration
- Le Schéma de Mutualisation
- Le conseil de développement
- La démarche d'évaluation

Le Projet de Territoire 2016-2025, ses principes, ses orientations, ses enjeux stratégiques....15

1-Connecter le territoire....15
Saisir les opportunités de développement numérique
S'inscrire dans une croissance soutenable
Faire vivre une gouvernance participative

2-Quatre grandes orientations thématiques, ...18

S'engager pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi....19

S'engager en faveur de la vie quotidienne pour tous....23

S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré....27

S'engager par et pour la culture : accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes...31

Conclusion....35

PREAMBULE

Le projet de territoire que nous portons pour la vallée de l'Hérault se renouvelle et se régénère. Ce document est la deuxième génération de ce qui est à la fois le recueil d'une vision partagée du territoire, de nos ambitions pour son développement, et la feuille de route pour notre action. C'est l'étendard de la communauté de communes qui exprime son identité, la volonté qui l'anime, qui fédère et entraîne.

La Vallée de l'Hérault est notre espace de vie, notre bien commun. Son devenir dépend de chacun de nous. Sur la base de ce que nous avons déjà réalisé ces dernières années, des éléments de diagnostic (état des lieux, évolutions en cours, expression des volontés, dynamiques publiques et privées existantes, ...), nous avons réfléchi et redéfini les orientations qui nous semblent pertinentes, les stratégies à poursuivre ou mettre en œuvre et les objectifs à atteindre. Il s'agira de conforter nos atouts et nos succès, atténuer nos difficultés et handicaps, générer de nouvelles perspectives positives, améliorer notre qualité de vie, nos paysages, notre économie, renforcer le rayonnement de notre territoire avec équité pour ses différentes composantes.

Pour ce faire, nous allons renforcer notre approche déterminée par les principes du développement durable au service de l'épanouissement humain. Les trois grands piliers sur lesquels notre précédent projet de territoire était construit gardent donc tout leur sens et perdurent : le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'amélioration des services aux populations.

Un quatrième axe de développement a pris toute sa dimension dans ce nouveau projet : la Culture. C'est une dimension fondamentale qui doit donc apparaitre en tant que telle. C'est important pour la qualité de vie sur le territoire, c'est aussi une nécessité pour contrebalancer l'échec scolaire, la progression de l'illettrisme, le risque de relégation sociale, tout ce qui facilite la radicalisation : c'est un des moyens d'agir en notre possession pour améliorer nos conditions de vie et lutter contre toutes les dérives de notre société. Je suis fier de noter que notre communauté de communes est en pointe dans l'action culturelle, tant par ce qu'elle réalise elle-même que par le soutien qu'elle apporte aux communes, à des structures ou des associations qui amènent tant de valeur ajoutée à la vallée de l'Hérault.

Trois grandes principes transversaux viennent transfigurer le contenu et l'approche qui nous sont propres pour les quatre axes évoqués ci-dessus : le développement du numérique, la croissance soutenable, la gouvernance participative.
Le développement du numérique est envisagé de manière à nous permettre d'accompagner la révolution mondiale causée par les technologies de l'information.

La croissance soutenable recouvre tous les thèmes et toutes les pistes à prendre en compte pour mieux préserver nos ressources, mieux consommer, mieux produire, ...

La gouvernance participative est le nom donné à notre volonté de renouveler les pratiques démocratiques, régénérer la vie publique, vivifier et renforcer notre capacité à vivre ensemble.

Dans tous les cas, il s'agit avant tout d'innover : l'innovation est l'un des principes essentiels sur lesquels est basé notre projet de territoire. Que demandent les jeunes ? Que demandent les nouveaux habitants ? De quoi ont besoin tous ceux qui entreprennent sur ce territoire, ceux qui créent des emplois et de la valeur ?

Ce projet de territoire est celui de toute la Vallée de l'Hérault : chacun doit pouvoir s'y retrouver et nous nous efforçons chaque jour davantage d'y associer plus largement toutes celles et tous ceux qui contribuent à sa vitalité.

Communes, entreprises, associations, agriculteurs, artisans, artistes, organismes divers : celles et ceux qui font vivre la vallée sont très nombreux. Ce projet de territoire leur est particulièrement destiné et tous peuvent s'y associer pour le faire vivre, l'enrichir, et faire ainsi en sorte qu'il se réalise.

Habitantes et habitants : celles et ceux qui vivent dans la vallée sont aussi de plus en plus nombreux. C'est pour elles et pour eux que ce projet de territoire a été élaboré.

La Vallée de l'Hérault est notre espace de vie, notre bien commun. Son devenir dépend de chacun d'entre nous.

De son côté, la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, par les compétences qu'elle exerce et qui vont se renforcer, par les responsabilités que lui confient les lois de la République, comme par la légitimité que confère le suffrage universel aux élus qui y prennent les décisions, entend continuer et même accroitre le rôle de moteur et de chef d'orchestre qu'elle exerce. Ces rôles sont plus que jamais nécessaires pour préserver le cadre de vie auquel nous tenons tant mais aussi permettre l'éclosion des talents et de l'innovation dont nous avons besoin pour nous engager dans l'avenir.

Louis Villaret
Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

INTRODUCTION

LE PROJET DE TERRITOIRE : un document indispensable pour préparer l'avenir à l'horizon 2025

Le projet de territoire : qu'est-ce que c'est, à quoi sert ?
Il s'agit d'un document sur lequel une collectivité s'appuie pour définir les axes qui abordent tous les domaines qui font la vie de notre territoire pour les **10** ans à venir en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, d'environnement et de gestion des ressources, ...
Ce document s'inscrit dans une démarche de développement durable, qui tient compte à la fois des changements climatiques et des évolutions technologiques, d'une politique du logement adaptée, de la mixité sociale, de l'agriculture, du tourisme, des infrastructures tout en préservant l'identité de notre territoire.
C'est avant tout un document d'anticipation, de prospective, et de stratégie.
Il est à la fois l'horizon et le chemin des années qui viennent. En cela, le projet de territoire indique la volonté collective et les choix effectués pour la mise en œuvre de politiques publiques. C'est le document fédérateur pour l'ensemble du territoire, les communes, les acteurs socio-économiques, les services publics.

LES OBJECTIFS ?

Le projet de territoire a pour objectifs de :

☐ Présenter les valeurs de la communauté qui sous-tendent la conduite des politiques publiques mises en œuvre. Il donne le sens de l'action voulue par les élus

☐ Fixer des lignes directrices qui déterminent les actions qui permettront d'assurer le développement et l'aménagement homogène du territoire, partagées par l'ensemble des 28 communes de la Communauté de communes

☐ Indiquer les forces et atouts à valoriser, les handicaps et faiblesses à corriger, tout ce que qu'il est nécessaire d'entreprendre pour réussir le développement choisi

Pourquoi un projet de territoire ?

Bien avant beaucoup d'autres intercommunalités, la Vallée de l'Hérault a appris à travailler avec un projet de territoire, c'est-à-dire avec une vision globale des thématiques à prendre en compte, de la diversité des territoires, des choix budgétaires effectués. La communauté de communes a lancé en 2007, son premier projet de territoire qui a guidé les choix stratégiques dans tous les domaines de ses compétences.

Des ajustements nécessaires adaptés aux évolutions
C'est du précédent projet de territoire qu'a été construit ce nouveau document. Cette actualisation s'appuie sur un diagnostic socio-économique et sur différentes étapes de concertation menées notamment en 2014. Réflexion transversale mobilisant les élus, les techniciens et les différents acteurs du territoire, elle s'est déclinée en 3 étapes distinctes :

I-DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE
Forces et faiblesses
Valeurs
Lignes directrices
Priorités

2-DEFINITION DES AXES STRATEGIQUES

Entretiens et ateliers thématiques
Enjeux
Objectifs prioritaires
Document fédérateur

3-PROPOSITIONS D'ACTIONS

Actions à engager
Financements à mobiliser
Avenir choisi

Le texte final s'articule autour de la notion centrale de principes territoriaux, économiques ou sociaux que le territoire veut désormais porter à travers la conduite de projets structurants à l'horizon 2025.

Certains éléments à prendre en compte ont renforcé la nécessité de s'appuyer sur un projet de territoire :

- La loi NOTRe donne de nouvelles responsabilités aux intercommunalités d'une part et aux régions d'autre part, avec la nécessité d'organiser des formes de relation et de reconnaissance : le projet de territoire est là une pièce essentielle.

- La disparition de nombreuses lignes de subventions traditionnelles mobilisables conduit l'établissement à optimiser les dépenses, affiner les priorités, et justifier du bienfondé des demandes.

LE ROLE FEDERATEUR DE LA CCVH

La communauté de communes se doit de jouer un rôle fédérateur entre les 28 communes et contribuer à forger une identité intercommunale forte pour répondre aux défis de l'avenir et se faire reconnaitre comme interlocuteur dans la mobilisation de financements extérieurs.
Ainsi, ce projet de territoire doit être porteur d'une véritable ambition pour imaginer la Vallée de l'Hérault de demain en totale synergie avec les 28 communes et les forces vives du territoire. Il faut une bannière commune qui parle de l'identité, des traditions, des paysages, des patrimoines, mais aussi de la volonté collective d'avancer, de progresser, et d'améliorer les conditions de vie.
La feuille de route de la Vallée de l'Hérault se doit d'être plus précise que dans le passé, c'est elle qui garantira la cohésion de la Communauté de communes, mais aussi la capacité à fédérer l'ensemble du territoire, donc à écouter et convaincre les communes et toutes les forces vives qui le composent. .
Ce projet stratégique constitue avant tout le socle fondateur des priorités stratégiques à porter lors de l'élaboration et du déploiement des politiques publiques dans les prochaines années ; porté par la CCVH et ses partenaires pour atteindre ces objectifs collectifs et ambitieux.
Une attention particulière sera portée à l'équité territoriale ainsi qu'à chacune des communes de l'intercommunalité, quelle que soie
t sa taille ou sa position géographique, pour qu'elle puisse se sentir pleinement associée à ce projet de territoire.
C'est en renforçant les complémentarités et les solidarités entre collectivités qu'il sera possible de répondre aux besoins et attentes des usagers et concitoyens.
Mais il faut aller encore plus loin ... Des mutations sont en cours et impactent de plein fouet la vie quotidienne comme la vie économique ou publique. Ce sont autant de défis transversaux qu'il nous faut relever.

RESUME SYNTHETIQUE

LE PROJET DE TERRITOIRE Une démarche volontaire ambitieuse et partagée.

Trois principes fondamentaux :

La gouvernance participative
Relever le défi démocratique conséquence du besoin de participation citoyenne, et plus généralement la nécessité de mieux placer l'humain au cœur des préoccupations et des politiques publiques menées

La croissance soutenable :
Relever un véritable défi écologique qui nécessite d'œuvrer ensemble pour la protection de l'environnement, le cadre de vie et de développer une économie et un mode de vie soutenables, plus respectueux de la biodiversité, de l'humanité, des paysages, des ressources naturelles comme de l'art de vivre qui nous est cher : éco construction, circuits courts, énergies renouvelables, ...

Le développement numérique :
Relever le défi que représente la généralisation de l'ère numérique, l'interconnexion mondialisée, les progressions de la domotique, les développements exponentiels des services en ligne comme de l'éducation, de la formation ou encore de la médecine. Le numérique a d'ores et déjà profondément bouleversé nos modes de vie, notre rapport au temps et à l'espace.

Quatre grandes orientations thématiques, piliers du développement durable

1 –Pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emplois

2 –Pour une qualité de vie quotidienne pour tous

3 –Pour un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré

4 –Pour et par la culture : accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes

UNE DEMARCHE CONCERTEE

Un premier travail de diagnostic a permis de recenser les forces, les faiblesses mais aussi les atouts d'avenir de notre territoire. Il ressort de ce diagnostic que le territoire se caractérise par une économie majoritairement présentielle sur un territoire en expansion démographique, qui bénéficie d'une réelle richesse patrimoniale et historique, un territoire attractif où se développe une solidarité territoriale fondamentale.

Afin de bien définir la nature des politiques publiques, la Communauté de communes s'est appuyée sur le Projet de Territoire pour clarifier les orientations du projet politique intercommunal et en poser le cadre fédérateur :

- Un véritable plan stratégique et opérationnel, autour d'enjeux forts : économie et emploi, accessibilité et déplacements, logement et services à la population, solidarité, culture, et environnement.
- Une démarche dont l'objectif est d'instaurer une dynamique territoriale innovante pour créer les conditions propices à son développement.

Ce document pourra évoluer en fonction du contexte socio-économique, des contraintes budgétaires, des opportunités et des concertations futures. Un suivi-évaluation de mise en œuvre du Projet de Territoire sera réalisé pour procéder aux ajustements nécessaires et définir les indicateurs appropriés.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

NOTRE VALLEE 3 D

Avec une population totale de plus de 36.000 habitants, la vallée de l'Hérault bénéficie d'une situation particulièrement stratégique au cœur du nouveau "delta autoroutier" formé par l'A75, l'A750 à proximité de la Métropole de Montpellier.
Sa population comprend une part importante de jeunes. Les catégories socioprofessionnelles (CSP) les plus représentées sont les professions intermédiaires et les employés. Toutefois, la Vallée de l'Hérault conserve son identité avec une proportion d'exploitants agricoles supérieure à la moyenne nationale.
La vulnérabilité sociale de ce territoire se vérifie par une augmentation croissante des allocataires de minima sociaux (12.8%). Les taux de chômage et la proportion de retraités sont comparables à la moyenne nationale.
L'activité est majoritairement tertiaire, fortement orientée sur l'économie présentielle qui représente près de 62% des emplois. Son économie est dominée par l'artisanat de service, le BTP, le commerce et les secteurs de l'agro-alimentaire, les biens d'équipement et l'agriculture.

UNE AGRICULTURE DE QUALITE

L'identité locale reste très liée à l'activité agricole, omniprésente sur le territoire.
Elle contribue à la richesse et à la qualité de ses paysages.
Les problématiques environnementales de cette activité sont aujourd'hui identifiées, et concernent principalement l'utilisation des pesticides dans l'agriculture conventionnelle et ses besoins d'irrigation.
Le secteur agricole prend en compte ces problématiques, et s'oriente vers une production de qualité, reconnue par de nombreux signes officiels de qualité et d'origine (SIQO) et l'augmentation des parcelles en agriculture biologique.

UNE ECONOMIE AUTOUR DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE

La spécificité économique de ce territoire rural tient avant tout à la taille de ses entreprises ; 9 entreprises sur 10 sont de Très Petites Entreprises de moins de 10 salariés, soit 44% de l'emploi privé.
La crise économique de la dernière décennie a par ailleurs fragilisé ce type d'entreprises, et donc affecté le dynamisme local.
Le secteur des services aux personnes, notamment dans le domaine sanitaire et médico-social, est devenu depuis 10 ans un bon pourvoyeur d'emplois. Ce secteur recouvre des métiers de proximité.
Quant à l'économie elle est pour l'essentiel liée à l'activité agricole, dominée par la viticulture, (caves coopératives et caves particulières) et au tourisme, notamment grâce au grand site St Guilhem le Désert-Gorges de l'Hérault.
Les établissements agricoles représentent quant à eux près de 30% des secteurs d'activités.
Il existe aussi une captation de flux grâce aux activités liées à l'économie de transit grâce à l'A75. S'ajoutant à l'ouverture sur la métropole, la grande diversité paysagère et patrimoniale de la Vallée de l'Hérault est une source d'attractivité importante, entrainant une hausse de la croissance démographique ayant pour conséquences un étalement urbain et une pression qui s'accroit sur les ressources naturelles, notamment sur l'eau, les espaces naturels et les terres agricoles. La structure des villages se modifie, car les centres anciens se dévitalisent alors que des lotissements neufs fleurissent. Les actions menées à l'échelle intercommunale, comme la mise en place du Programme d'intérêt général (PIG) Rénovissime et le travail réalisé autour des documents d'urbanisme et de planification (SCoT, PLU, PLH) tentent aujourd'hui de limiter cette tendance.

LE TOURISME, UN ATOUT ESSENTIEL

Celui-ci tient pour beaucoup au Grand Site de France, labellisé en 2010, de Saint-Guilhem-Le-Désert Gorges de l'Hérault, qui fait partie des sites les plus visités de la Région.
Le tourisme local tient aussi au circuit du chemin de Compostelle.
Les retombées économiques du tourisme sont importantes pour la communauté et ses communes. Celles-ci sont néanmoins assez inégalement réparties dans le temps et l'espace, la fréquentation se concentrant principalement dans le nord du territoire et dans la période estivale.
Les quelques hébergements touristiques locaux ne peuvent satisfaire la demande, amenuisant les possibilités de séjours sur plusieurs jours, et donc les retombées du tourisme en général

DES SERVICES DE PROXIMITE REPARTIS SUR LE TERRITOIRE

En 2010, la prise de compétence « Petite enfance », et pour partie « Jeunesse », de la Communauté de communes a permis de développer l'offre sur le territoire, et de la rendre plus cohérente.
L'offre de services de « Jeunesse » et pour les « Séniors » connait en revanche plus de difficultés.
En matière de santé, de nombreux médecins généralistes sont présents, cependant la Vallée de l'Hérault connait un déficit de professionnels médicaux spécialistes.
La Communauté de communes Vallée de l'Hérault contribue à mettre en place le Contrat Local de Santé dans le cadre du Pays Cœur d'Hérault.

UNE OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS VARIEE

La vie culturelle et l'offre de loisirs sont quant à elles des points forts du territoire, aussi bien en qualité qu'en quantité.
S'il existe un certain manque d'équipements structurants, le territoire est bien maillé à l'heure actuelle, en particulier autour du réseau intercommunal de Lecture Publique.
L'Ecole de Musique Intercommunale connait un réel succès.
De nombreuses associations contribuent au développement d'animations culturelles et artistiques aux côtés des acteurs publics.

UN ENJEU FORT SUR LES DEPLACEMENTS

La vallée de l'Hérault est située à un carrefour autoroutier qui lui permet d'être reliée aux Communautés de communes voisines et aux Métropoles.
Le corollaire de cette situation est une fréquentation importante des axes routiers principaux et secondaires du territoire. Les migrations pendulaires des actifs travaillant dans la Métropole montpelliéraine y sont pour beaucoup.
Le réseau de transports en communs se concentre sur les liaisons interurbaines, délaissant les nombreux petits villages et ceux de taille intermédiaire.
De nouvelles pratiques font cependant leur apparition, comme le covoiturage, apparu assez spontanément en l'absence d'une offre publique structurée en amont, qui est depuis devenue effective.
Des perspectives de dépassement du modèle de mobilité avec véhicule individuel se sont ouvertes dans la période récente.
Enfin, le réseau secondaire permet d'irriguer de manière équilibrée le territoire, mais souffre parfois d'un mauvais état de voirie entre villages. Cette situation ne facilite pas l'existence de voies de mobilité douce (pistes cyclables notamment).

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

SES COMPETENCES OBLIGATOIRES ET OPTIONNELLES

Comme toute EPCI similaire, la communauté de communes Vallée de l'Hérault dispose de compétences obligatoires : l'aménagement de l'espace communautaire et le développement économique et des compétences optionnelles ou supplémentaires (*)
A l'occasion d'évolutions législatives, en particulier via la loi NOTRe, ses statuts ont évolué.
En 2015, un réagencement plus global de l'ensemble des statuts a été mené, qui est en cours d'approbation auprès des conseils municipaux.

Les compétences de la Communauté de communes (graphique)

- Aménagement de l'espace communautaire
- Développement économique
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Politique du logement et cadre de vie
- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et de soutien aux actions de maitrise de l'énergie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Mise en œuvre et gestion d'un service public d'assainissement non-collectif (SPANC)
- Culture et sport : manifestations et évènements
- Gestion du Grand Site de France Saint-Guilhem-Le-Désert - Gorges de l'Hérault
- Tourisme
- Aménagement numérique du territoire
- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

LA GOUVERNANCE

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault est administrée par un Conseil communautaire.
Celui-ci est composé de conseillers communautaires élus en même temps que les conseillers municipaux au suffrage universel direct au scrutin de liste dans les communes de 1 000 habitants et plus et désignés dans l'ordre de la liste des conseillers municipaux dans les communes de moins de 1 000 habitants.
Ainsi la répartition voulue par la communauté de communes est la suivante :

- un conseiller titulaire et un conseiller suppléant pour les communes de 0 à 1 000 habitants
- un conseiller titulaire pour les communes au-dessus de 1 000 habitants par tranche entamée de 1000 habitants.

Ainsi, Gignac et ses 5 800 habitants ont 6 représentants au conseil communautaire, tandis qu'Arboras, 113 habitants, est uniquement représentée par son maire.

1 Président : Fixe l'ordre du jour, Dirige les séances de Conseil, Exécute les décisions
9 Vice-présidents
1 Bureau : Préparation du Conseil, Examen des propositions
49 Conseillers Titulaires
17 Conseillers Suppléants
1 Conseil Communautaire : Budget, Projets communautaires, Actes juridiques majeurs
Techniciens agents de la CCVH
Commissions thématiques

COMMISSIONS THEMATIQUES
Aménagement de l'espace
Développement économique
Finances
Environnement
Culture
Petite enfance - jeunesse
Communication
COMMISSIONS OBLIGATOIRES
CAO (Commission d'appels d'offres)
CLETC (Commission locale d'évaluation des transferts de charges)
CIID (Commission intercommunale des impôts directs)

LES RESSOURCES HUMAINES

(Informations schématisées)

-200 agents
-40% d'hommes 60% de femmes
-10% cadres A, 25% cadres B, 60% catégories C
40 ans : âge médian

(Graphique)

- Le personnel administratif 20 %
- le personnel technique 35 %,
- sanitaire 40%, culturel 12 %
- d'animation près 10%.

Ces indicateurs et proportions sont susceptibles d'évoluer dans les mois et années à venir, notamment du fait de la prise de compétences nouvelles et importantes, comme en ce qui concerne l'eau et l'assainissement.

La notion d'intérêt communautaire revue

L'exercice de certaines compétences par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est subordonné à la reconnaissance et à la définition de leur intérêt communautaire.
Depuis la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) de 2014, la définition de l'intérêt communautaire relève de la seule compétence du conseil communautaire. Elle doit être adoptée par la majorité des deux tiers.

L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE INSTITUTIONNELS

Les relations avec les intercommunalités voisines

La Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault entretient des relations de partenariat avec les communautés de communes du Clermontais et du Iodévois et Larzac en raison de leur proximité géographique et de leurs problématiques communes.
Cette volonté de développer des synergies avec ces autres communautés de communes s'est instituée avec la création et le maintien du Pays Cœur d'Hérault

Le Pays totalise 77 000 habitants sur 77 communes et il est géré par un syndicat mixte (Sydel) permettant au territoire de bénéficier du portage commun de stratégies et outils de développement économique, du projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) avec les dynamiques associées telles que le schéma des mobilités ou le plan climat énergie territorial (PCET). C'est aussi au niveau du Pays qu'ont été conçus et réalisés :

Le contrat local de santé,
Le contrat territorial d'éducation artistique et culturelle,
Le dossier de candidature au label « vignobles et découvertes »
La réponse à l'appel à projet régional sur les approches territoriales intégrées ou encore le programme européen de développement rural Leader.

La Vallée de l'Hérault est également voisine de Montpellier Métropole, et des communautés de communes des Cévennes gangeoises et suménoises et du Grand Pic St Loup, ainsi que, au sud, de la communauté de communes du nord bassin de Thau. Des coopérations sont en place autour des espaces naturels : Natura 2000 et Grand Site de France.

Les relations avec les autres échelons territoriaux

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault travaille en coordination avec le Conseil départemental en relation avec ses domaines de compétence : collèges, voirie et organisation des mobilités, action sociale, ou encore habitat et logement social, développement numérique et équipement en haut-débit…

Comme le veut la Loi NOTRe, la Communauté de communes est un partenaire privilégié de la Région dans la mise en œuvre de ses compétences, notamment en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de valorisation des fonds européens.
A ce titre, la Communauté de communes participe activement à l'élaboration et au suivi des grands schémas territoriaux tels le schéma régional d'aménagement du territoire et de développement durable SRADDET ou le schéma de développement économique d'innovation et d'internationalisation SRDEII.
Le Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en tant que président d'une communauté de communes de plus de 30 000 habitants, est membre de droit de la Conférence Territoriale de l'Action Publique.
Animée par sa volonté de conforter la qualité de vie offerte à ses habitants, développer l'économie de son territoire, développer et moderniser les services et équipements de la Vallée de l'Hérault, la communauté de communes souhaite encore améliorer les synergies existantes avec la Région. Elle se positionne notamment en territoire pilote pour la mise en œuvre de politiques et programmes innovants en matière de développement local. Elle souhaite également systématiser l'appel de fonds européens pour financer les actions initiées : l'innovation dans les objectifs poursuivis et dans les moyens mis en œuvre allant souvent de pair avec la nature des financements mobilisables.

LES MOYENS ET LES RESSOURCES

Pour assurer l'exercice de ses compétences, la communauté de communes dispose de ressources financières et humaines, c'est-à-dire le budget, et le personnel Le fonctionnement occupe une place plus importante du budget de la collectivité. Des opportunités de co-financement publics conditionnent également la mise en place des actions de la communauté de communes. A noter que le projet de territoire offre un premier cadre permettant d'imaginer l'évolution dans les futures années des priorités auxquelles affecter les ressources financières, et autour desquelles va s'articuler le travail des services.
Pour réussir ce pari de l'innovation pour l'avenir à l'horizon 2025, la Communauté de communes en prête à engager 30 millions pour atteindre ses objectifs qui seront déclinés selon les besoins, les priorités de l'assemblée communautaire en fonction des enjeux de territoire.
Pour concrétiser ce projet, différents plans stratégiques pourront être mis en œuvre.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Ce document planifiera les investissements envisagés en tenant compte de leur coût prévisionnel, de critères de priorité et de leur rythme de réalisation.. A partir de là, le PPI permet d'opérer des choix de gestion pour définir le meilleur équilibre entre l'ensemble des ressources financières disponibles (fiscalité, dette, subventions, optimisation des charges de fonctionnement, programme d'investissement...) – tout en intégrant les décisions qui pourront être collectivement actée dans le cadre du pacte financier et fiscal.
En parallèle, pour financer ses projets, la Communauté de communes sollicitera des subventions dans le cadre de contrats signés avec des partenaires financiers aux différentes échelles territoriales, Fonds européens, Région, Conseil Départemental. Concrètement, le PPI doit définir, en fonction de l'ordre des priorités fixé par les orientations du projet de territoire (thématiques prioritaires, ordre des opérations à réaliser pour la cohérence des objectifs, respect des grands principes du projet de territoire : soutenabilité, équité territoriale, respect des axes transversaux, ...) les opérations à réaliser, ou au moins mettre en chantier, dans le courant du mandat.

Le Pacte Financier et Fiscal (PFF)

Ce Pacte formalise les relations financières entre la CCVH et ses communs membres, afin de clarifier et harmoniser la dépense publique et les recettes fiscales du territoire.
Il permettra de définir les dispositifs d'accompagnement en matière d'investissement ainsi qu'en fonctionnement Pour exercer ses compétences et financer ses politiques, la communauté de communes à besoin de ressources. Selon la nature du territoire et les dynamiques en cours, la mobilisation des différentes ressources possibles est plus ou moins efficace.
Le pacte financier et fiscal est un outil de concertation et de coordination permettant d'aborder la question de la répartition des ressources nécessaires et disponibles pour répondre aux enjeux et objectifs fixés dans le projet de territoire.

Le pacte financier et fiscal peut se traduire par :

- la détermination d'un niveau d'investissement réalisable, entre le souhaité et le soutenable (en lien avec le PPI),
- la fixation d'objectifs en matière de maitrise respective des dépenses, de niveau de ratios, d'équité fiscale…,
- la coordination des politiques fiscales au niveau intercommunal : les ménages étant contribuables à la fois des communes et de l'intercommunalité, il convient de s'entendre pour ne pas générer à terme une pression insoutenable,
- la mise en place ou le renforcement de certains mécanismes de solidarité ou de redistribution (FPIC, fonds de concours…),
- l'instauration de critères « équitables » de répartition d'enveloppes financières, et plus globalement, la formalisation des moyens donnés à chaque échelon pour la réalisation des investissements structurants sur le territoire.

Cette démarche nécessite d'être actualisée en permanence afin de tenir compte notamment de l'état d'avancement des différents projets, des évolutions budgétaires au sein du bloc communal, des incidences des nouveaux transferts de compétences (notamment dans le cadre de la loi NOTRe), de nouvelles dispositions législatives…

Le projet d'administration

Le projet d'administration est le socle de l'organisation intercommunale qui définit la manière dont les services sont mobilisés. Cette structuration se fait en fonction des grandes orientations définies, de leur hiérarchisation, de la prise en compte des thématiques et des contraintes réglementaires.

Le projet d'administration se décline ensuite en projets plus opérationnels de service cohérents avec son contenu. Il chapeaute ou intègre d'autres procédures formalisées telles que règlement intérieur, charte de déontologie, ainsi que différents outils de management, …

Le projet d'administration doit déboucher sur l'organigramme qui doit refléter l'organisation et les principes qui la sous-tendent.

Le Schéma de Mutualisation

Ce schéma identifie les pistes de mutualisation intercommunale pour les années à venir.

C'est une obligation légale applicable qui a été introduite par la loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) de 2010.

Le schéma de mutualisation est une étape dans un processus évolutif, à géométrie variable dans le temps comme dans les thématiques concernées. Il repose sur le principe du volontariat des collectivités participantes.

Chaque année, au moment du débat d'orientation budgétaire, un bilan des modalités de mise en œuvre thème par thème est présenté aux élus. Une démarche qui leur permet de mesurer ce qui a été réalisé, les résultats obtenus et les effets produits. Des ajustements sont possibles en fonction des besoins des communes.

Chaque nouvelle mandature sera l'occasion d'un bilan plus global et approfondi, préalable à tout redéploiement ou extension des services mutualisés.

Ce schéma est établi de manière paritaire par les communes concernées et la communauté de commune.

Le conseil de développement

La Loi NOTRe a introduit l'obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants de se doter d'un Conseil de développement, C'est un organe consultatif et une force de proposition qui se compose de représentants bénévoles issus du monde associatif, du secteur socio-économique et de la Société civile. Ses membres participent à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des actions de la Communauté de communes.

Composé avec une recherche de parité de femmes et d'hommes, et une attention portée à l'équilibre territorial, c'est surtout l'attachement porté à l'intérêt général, la disponibilité, le sens du dialogue et la compétence dans au moins un des domaines d'action de la communauté de communes qui prévaut à la cooptation des membres du Conseil de développement.

Le conseil de développement se réunira en assemblée plénière au moins deux fois par an, réunions au cours desquelles il examinera notamment le document d'orientation budgétaire, le bilan annuel du schéma de mutualisation, le bilan d'activité de l'année précédente et le rapport d'évaluation de la politique qui a été évaluée ex ante, in itinere ou ex post.

Pour le reste, il fixera librement son ordre du jour. Le Président, le Bureau et le Conseil communautaire pourront aussi soumettre les sujets qu'ils souhaitent à l'avis du Conseil de développement. Ce dernier présentera à l'issue de ses réunions une synthèse de ses délibérations

La démarche d'évaluation

Le projet de territoire donne des orientations et fixe des objectifs stratégiques. Thème par thème, problématique par problématique, situation par situation, politique par politique, la démarche évaluative sera mise en œuvre à raison d'une à deux thématiques par an, selon un rythme déjà éprouvé qui présente un équilibre entre intérêt de la démarche et capacité de conduite de la démarche qui nécessite une grande disponibilité de pilotage et portage politique comme d'ingénierie technique ou encore de moyens financiers.

Ces démarches d'évaluation facilitent l'optimisation des politiques mises en œuvre. L'évaluation est autant un facilitateur de résultats que de dialogue.

Une attention toute particulière sera portée aux modalités de mise en œuvre et de suivi des préconisations des rapports d'évaluation réalisés, aux processus nécessaires pour y parvenir tant du point de vue politique et social qu'organisationnel et technique ou financier.

LE PROJET DE TERRITOIRE 2016-2025

SES PRINCIPES, SES ORIENTATIONS, SES ENJEUX STRATEGIQUES

Le projet de territoire construit également une stratégie d'anticipation du changement, qui permet d'y faire face avec une meillleure préparation, et de manière progressive. En offrant une vision prospective de l'avenir du territoire, il permet d'imaginer les changements auxquels celui-ci sera confronté, et donc de prévoir les mutations internes à adopter pour pouvoir y répondre de la manière la plus adéquate possible. Il a pour mission d'affirmer des intentions, présenter des ambitions, tracer des perspectives qui correspondent aux besoins, aux attentes, aux orientations de la population.

Il reste un document d'intention qui organise dans le temps ce qui ne peut pas se faire en un jour et qui articule entre elles les différentes thématiques pour en présenter la cohérence générale et la couverture territoriale.

La mise en œuvre effective et opérationnelle de ce projet de territoire passe par d'autres procédures, d'autres outils, d'autres formes de délibération et de validation, certains classiques et très codifiés comme le budget annuel, d'autres plus ouverts bien que néanmoins très formels comme les différents débouchés opérationnels présentés ci-dessous, et qui feront chacun l'objet d'une démarche propre avec leurs propres procédures, calendriers, déroulements, ... C'est le cas au premier chef du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), mais aussi, chacun en ce qui le concerne, du pacte financier et fiscal, du projet d'administration, du schéma de mutualisation, ou encore du Conseil de développement ou de la démarche évaluative

Des principes interdépendants

Le Projet de Territoire est structuré autour de trois grands principes déclinés en 4 orientations stratégiques.
Ces défis ne sont pas indépendants et isolés les uns des autres. En effet, bon nombre d'enjeux sont transversaux par nature (par exemple l'environnement, l'économie sociale et solidaire ou encore l'identité culturelle). C'est pourquoi chaque défi, ou chantier est susceptible d'être rattaché à un autre. Exemple :
De même, les outils opérationnels qui concrétiseront le projet de territoire seront interdépendants.
Ainsi, ce cadre structuré permet de cibler les enjeux, les choix d'objectifs, ainsi que des propositions d'actions concrètes qui pourront être réalisées à court, moyen et long terme.

1- CONNECTER LE TERRITOIRE

SAISIR LES OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

La révolution numérique entre dans une nouvelle phase

Les outils du numérique, aussi appelés Technologies de l'Information et de la Communication(TIC) entrainent des bouleversements dans le fonctionnement quotidien des professionnels, des services et des particuliers. Une évolution technologique qui va entrainer de profondes mutations en parallèle de la généralisation de l'accès au Très haut Débit (THD)

Une opportunité à saisir pour le territoire

Dans ce domaine, l'arrivée prochaine du Très Haut Débit (THD) par fibre optique (prévue pour 2018-2019 dans la Vallée de l'Hérault) va constituer une étape importante qui va concerner tous les domaines.
Une opportunité pour les territoires ruraux ou périurbains, comme celui de la vallée de l'Hérault, qui va pouvoir envisager un rattrapage d'attractivité par rapport aux métropoles.
Le THD peut être favorable aux petites entreprises, à l'agriculture et au tourisme ainsi qu'aux particuliers.

Des mutations à impulser

La communauté de communes souhaite saisir les opportunités de développement de projets innovants offertes par ces outils, afin de développer une meilleure intelligence territoriale. Un diagnostic spécifique va être réalisé avec comme 1ère étape l'étude prospective d'évaluation des besoins pour en définir les moyens d'actions nécessaire à mettre en œuvre.
Des moyens importants devront être affectés à cette opportunité de développement numérique durant toute la période d'existence de ce projet de territoire, et bien au-delà....

S'INSCRIRE DANS UNE CROISSANCE SOUTENABLE

La notion de croissance soutenable tend à combiner plusieurs autres notions aux multiples recoupements.
En premier lieu, il s'agit de la capacité pour les territoires de mener la transition énergétique et de s'orienter vers une croissance verte. La croissance soutenable désigne un mode de développement harmonieux dans les relations entre les habitants et leur environnement et cadre de vie, entre les producteurs et les consommateurs, entre les objets de consommation et leur usage
A noter que le e cadre légal en France a évolué en 2015 avec l'adoption de la « Loi relative à la Transition énergétique et pour la croissance verte ». et inclue aujourd'hui l'ESS (économie sociale et solidaire) ou encore l'innovation sociale Des concepts un peu théoriques mais, qui pourtant sont devenus les uns après les autres des réalités réglementaires et administratives.

Pourtant, loin d'un retour en arrière, la croissance soutenable va demander au territoire de faire un bond en avant tellement la mise en œuvre cohérente et efficiente de ces principes avec le discernement qui convient pourra effectivement générer de l'harmonie territoriale.
La mise en œuvre de cette ambition exigera aussi des moyens, notamment d'études thématiques, de formation et d'animation, au moins dans un premier temps, ce qui sera une garantie de pertinence des politiques définies. Parallèlement, de nombreuses opérations pilotes utiles pour expérimenter ou pour sensibiliser pourront aussi être initiées dans tous les domaines concernés par la croissance soutenable.

La transition énergétique :
De manière générale, cette notion désigne le passage du système énergétique actuel basé sur l'utilisation massive d'énergies dites « fossiles », dont les stocks sont limités, à un système énergétique basé sur l'utilisation d'un bouquet d'énergies renouvelables, dont les stocks sont théoriquement inépuisables.
L'énergie est un élément central du développement, car elle conditionne toutes les activités humaines. Le changement du système énergétique signifie donc en filigrane un changement profond du modèle de développement des territoires, quelle que soit leur échelle.
Les territoires sont invités à assurer leur autonomie énergétique, en utilisant au mieux les potentialités énergétiques de leur environnement. Plusieurs pistes à haut potentiel sont à explorer : le solaire, l'éolien, la méthanisation et le bois-énergie. Parallèlement au développement des énergies renouvelables, il est important de limiter la consommation d'énergies, ne serait-ce que dans les secteurs les plus voraces : le bâtiment et les transports.

La croissance verte :
Cette notion combine deux défis majeurs identifiés depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992. Un premier défi qui s'impose aux territoires pour le XXIème siècle est de pouvoir élargir les possibilités économiques dans un contexte de croissance démographique mondiale. Le second défi est de faire face aux pressions environnementales induites par le modèle de développement actuel, afin que celles-ci n'affectent pas les possibilités économiques sur le moyen ou long terme.
Au sens de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), une définition possible de la « croissance verte » est de « [...] promouvoir la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et services environnementaux dont dépend notre bien-être ». Elle peut être vue comme un avantage pour le territoire. Le développement des circuits courts est à mieux explorer ainsi que celui des transports collectifs, des circulations douces et des différents modes de déplacements alternatifs.

L'économie circulaire :
Ce concept s'inscrit dans le cadre général du développement durable. Il consiste en un passage des circuits économiques actuels dits « linéaires » vers des circuits fonctionnant « en boucle ».
Le cœur du concept est d'aller vers l'élimination de la notion de « déchet ». L'objectif tend vers le recyclage, la valorisation et la réutilisation les déchets qui deviendront. Pour les collectivités locales, l'économie circulaire invite à penser une nouvelle manière de structurer le tissu économique local, en travaillant sur des filières locales et le recyclage des déchets.

L'économie sociale et solidaire :
L'économie sociale et solidaire (ou ESS) est la branche de l'économie qui regroupe toutes les organisations cherchant à concilier activité économique et équité sociale. Le critère central de l'ESS est de considérer dans une activité économique la primauté de l'Homme sur le Capital.
Elle représente environ 10% de l'emploi en France (hors agriculture), selon les données de l'INSEE en 2013. A l'échelle de la nouvelle Région Occitanie – Pyrénées Méditerranée, ce sont plus de 17% des emplois qui seraient concernés. De manière générale, le critère « social et solidaire » accordé à une activité économique dépend plutôt de sa finalité que de son seul mode d'organisation, puisque celui-ci peut prendre la forme d'une mutuelle, d'une association, d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, coopérative ou d'une fondation mais aussi d'une entreprise classique. Un des points communs de ces structures est de développer des modes de gestion démocratiques et participatifs associant salariés, employeurs et usagers.

L'innovation sociale :

L'innovation désigne les processus de transformation d'une découverte en de nouvelles pratiques. A travers ces définitions, l'innovation se détache donc de la seule dimension technique ou encore de l'invention. L'élément central de cette notion réside dans l'usage social, ou la rencontre entre un besoin, une volonté, une technique et un contexte social précis.

Plus généralement, l'innovation sociale désigne le processus d'appropriation par les habitants d'un territoire d'une invention technique ou organisationnelle. Elle implique la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment utilisateurs et usagers.

La mise en œuvre de cette ambition exigera des moyens, de la formation et de l'animation et des études thématiques préalables. Parallèlement des opérations pilotes d'expérimentation et de sensibilisation seront initiées dans tous les domaines concernés par la croissance soutenable.

FAIRE VIVRE UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

Une demande citoyenne à prendre en compte

La demande de participation des citoyens à la vie publique est forte : un enjeu majeur pour les valeurs républicaines et démocratiques. Cela correspond aussi à l'une des exigences élémentaires pour la reconnaissance du projet de territoire en agenda 21. Cette volonté et vivacité démocratique qui sont généralisées sont d'autant plus vraies dans les sociétés ouvertes et connectées qui réagissent différemment des sociétés rurales plus traditionnelles. Elles concernent aussi bien des sujets purement locaux que des sujets mondialisés (comme le changement climatique) ou encore des sujets locaux parties-prenantes de problématiques plus générales (comme la gestion de l'eau),

Ce qu'il est convenu d'appeler la crise de la représentation démocratique prend des proportions grandissantes aux symptômes multiples : poussée de l'abstention ou des votes extrémistes aux conséquences délicates, mouvements de contestation hors cadre électoral à la gestion tout aussi délicate, perte de confiance et donc de capacité d'action envers les élus...

Une participation à organiser et favoriser

La prise en compte de l'avis des habitants exige sincérité, faisabilité et efficacité, d'où l'importance de bien la définir et de l'organiser dans le respect de la transparence, de l'écoute et du dialogue. Cela nécessite la circulation de l'information, la transparence dans la gestion, la prise de décision, les modalités de mise en œuvre, les résultats obtenus au service du développement harmonieux d'une citoyenneté active et du dynamisme dans la mise en œuvre des politiques publiques au service de la qualité de la vie, Cela pourra aller jusqu'à la consultation des habitants selon des modalités à définir

Dans ce principe, l'intercommunalité entend mettre en place un dispositif articulé ajustable en fonction des attentes et besoins.

Des outils et instances à mettre en place

La première des responsabilités de la communauté de communes est de renforcer ses liens par la circulation de l'information et la concertation avec les municipalités. La Loi NOTRe a aussi créé l'obligation aux communautés de communes de plus de 20 000 habitants de se doter d'un conseil de développement. Tout sera mis en œuvre pour garantir l'utilité d'une telle instance, la pertinence de ses travaux, la prise en compte de leurs conclusions.

Ce conseil de développement œuvrera ainsi principalement de façon thématique : ses membres, reconnus pour leur expertise et leur représentativité d'une forme d'activité utile au territoire participeront au travail des commissions.

Chaque commission permanente devra être composée d'au moins un élu municipal de chacune des 28 communes. Ces commissions devront se réunir au moins une fois par trimestre. Par ailleurs, les réunions du conseil communautaire pourront se tenir de façon décentralisée dans les communes.

La mise en place d'un intranet régulièrement alimenté favorisera les échanges.

Thème par thème, des groupes de travail consultatifs seront créés comme par exemple un « comité des usagers de l'eau » qui sera régulièrement informé et consulté, associé à la gestion du service public de l'eau par l'intercommunalité.

Chaque année, une politique publique conduite par la communauté de communes sera soumise à une évaluation externe, confiée à un cabinet indépendant. Un jury populaire d'habitants tirés au sort parmi des volontaires sera constitué pour participer aux côtés du cabinet indépendant à l'évaluation et à la formulation des conclusions et préconisations de l'évaluation.

En plus de la manifestation d'accueil des nouveaux arrivants qui remporte chaque année un succès grandissant, le président et les élus de la vallée de l'Hérault organiseront une fois par trimestre dans une commune différente, une réunion d'information et d'échanges interactifs sur une thématique forte ainsi que sur les sujets d'actualité locale traités.
Des enquêtes par questionnaire en ligne seront effectuées sur des sujets concernant la gestion de services existants, le développement de nouvelles politiques ou la création de nouveaux équipements et les résultats en seront publiés.
Toute autre forme de concertation ou de participation qui pourrait se révéler utile de façon ponctuelle sur un thème ou un secteur géographique particulier ou de façon plus pérenne et générale sera étudiée. La communauté de communes s'attachera à en mesurer le gain démocratique au regard des moyens à mettre en œuvre, tant sur le plan financier, qu'en temps, et en capacité d'animation et d'accompagnement technique à y consacrer.
La communauté de communes entend aussi poursuivre son investissement dans des programmes et actions de coopération décentralisée avec des pays tiers. Cet investissement, qui concerne essentiellement des moyens d'ingénierie trouve son intérêt dans les principes de solidarité et de découverte mutuelle au service du développement, de promotion de la francophonie et des valeurs de la République. Elle participe aussi au rayonnement de la communauté de communes, permet de faire connaître son action et son savoir-faire tant dans le pays concerné qu'en France.
Les bénéfices sont nombreux, grâce à la multitude de contacts générés dans les cercles concernés. En ce sens, après l'échange réciproque de savoirs faire et de compréhension des situations, on peut considérer que le premier intérêt de la coopération et de contribuer à des formes de concertation et de sensibilisation par élargissement des perspectives que cela engendre.
Une plus grande implication d'un plus grand nombre d'acteurs sera donc recherchée. Les échanges, rencontres, séminaires ou visites de travail réciproques seront aussi privilégiés. Des manifestations communes, notamment dans le domaine culturel pourront être organisées. Les transferts de savoir-faire donneront lieu également à l'accueil de stagiaires et organisation de séminaires de formation.

2 -QUATRE GRANDES ORIENTATIONS THEMATIQUES

Piliers du développement durable, autour desquels s'organise l'action de la communauté de communes

Ces quatre grands axes sont interdépendants les uns des autres et c'est bien là tout l'enjeu d'un projet de territoire : garantir la cohérence pleine et entière d'une politique globale de développement dont chaque action, chaque programme, chaque objectif opérationnel qui découlent de chaque objectif stratégique et de chaque axe soit l'un des maillons d'une chaîne élaborée en fonction d'une histoire, un diagnostic, une volonté.
Il n'empêche que le territoire est divers, les problématiques variées, rien n'est uniforme. D'où l'importance d'un préalable fort qui guidera les prises de décision lors de la mise en œuvre de ce projet de territoire, notamment lors de l'élaboration du PPI : le principe de l'équité territoriale. Ce principe invite à rechercher, dans tous les champs d'intervention de la collectivité, la manière de rendre des services de manière équitable à tous les habitants et en tout lieu du territoire même si les solutions proposées ne pourront pas être uniformes, en raison des différences de contexte entre les communes et les segments de population du territoire, tranches générationnelles, catégories socioprofessionnelles, moyens de déplacements utilisés, accès aux connections, ou tout autre paramètre à envisager selon le sujet traité. L'absence d'uniformité dans l'offre de services ne doit pourtant pas affecter leur qualité, leur pertinence, leur accessibilité, leur cohérence.
L'objectif sous-jacent de ce principe est de considérer que le territoire doit offrir les possibilités d'un niveau de service global équivalent à tous ses habitants, selon des modalités adaptées aux spécificités des contextes locaux ou d'envisager des compensations en rattrapant sur une thématique ou politique menée ce qui n'a pas pu être donné sur une autre

ORIENTATION
S'ENGAGER POUR UNE ECONOMIE ATTRACTIVE ET DURABLE, NOVATRICE ET CREATRICE D'EMPLOI

Un grand défi réside dans la structuration des activités locales capables de fixer de l'emploi au sein du territoire ; sans quoi, l'augmentation démographique importante pourrait avoir des effets dévastateurs sur le cadre de vie, et l'art de vivre local.
L'autre défi posé à la communauté de communes sera de penser sa stratégie économique d'une nouvelle manière, en anticipant les grands défis d'avenir qui se traduiront par des mutations profondes des activités productives.

C'est notamment le cas de la transition écologique, à présent encadrée par la Loi du même nom. Celle-ci met en avant la nécessité de construire une économie locale circulaire, et de favoriser les activités les plus économes en ressources naturelles, en énergie, et les plus respectueuses de l'environnement.
Afin d'amorcer ce mouvement d'évolution, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault souhaite s'investir dans les différents aspects de l'économie du territoire dans les années à venir. Elle souhaite investir plus avant la question agricole, pérenniser son action de développement économique, et mieux structurer son offre touristique.

FOCUS TERRITOIRE

Croissance démographique très forte
Viticulture prépondérante
Economie présentielle
Faible activité commerciale
Tourisme fort
4244 établissements dont 98% de TPE
80% des établissements n'emploient pas de salariés : agriculteurs sans salariés, auto-entrepreneurs, artisans et professions libérales.
Croissance de l'emploi salarié agricole
Chômage des jeunes préoccupant : 34%, contre 27% moyenne nationale.
Moitié des actifs travaillent à l'extérieur

Objectif Stratégique I : Développer une agriculture durable, de qualité, à haute valeur paysagère et économiquement viable

ZOOM AGRICULTURE :
Territoire homogène en termes de production agricole, dominé par l'activité viticole
Viticulture : pilier économique, identité locale, qualité
Surface Agricole Utile du territoire en baisse
Migration des espaces agricoles vers les espaces naturels : forte pression foncière
Secteur fort de l'économie
1146 chefs d'exploitation et co-exploitants

LES ENJEUX
- foncier : maintien de terres destinées à l'agriculture.
- pérennité des exploitations : installation de jeunes agriculteurs.
- énergétiques et écologiques : pour assurer sa soutenabilité : accès à l'eau, ...
- qualité des paysages : participe à l'attractivité touristique du territoire.

NOS ENGAGEMENTS

- Soutenir la viticulture, pilier de l'économie agricole
- Aider à la création/rénovation de points de vente
- structuration de la filière sur le territoire : implantation et développement d'entreprises de la filière, relations B to B, ...
- politique d'animation oenotouristique avec l'office de tourisme communautaire
- opérations collectives organisant des évènementiels viticoles sur la Vallée de l'Hérault
- aide aux vignerons pour la participation à des salons professionnels
- accompagnement à l'export de vins

- Développer une agriculture de proximité
- Structurer et faciliter la viabilité économique des projets de production et commercialisation en circuits courts
- Installation d'une boutique de producteurs locaux
- Aider à la création/rénovation de points de vente
- Accompagner les démarches collectives de transformation et commercialisation de produits maraichers
- Prendre en compte les problématiques en matière d'irrigation collective

Objectif Stratégique 2 : Construire un écosystème local favorable au développement économique et à l'emploi

La construction d'un écosystème local favorable à l'entreprise nécessitera un développement d'outils de service aux entreprises, une stratégie d'aménagement économique respectueuse des équilibres territoriaux, une politique locale du commerce adaptée aux besoins des habitants et une action plus spécifique facilitant l'emploi.

ZOOM L'EMPLOI ET LES JEUNES :
Fort taux de chômage chez les 15-24 ans : 34%, soit 7% de plus qu'au niveau national.
Phénomène renforcé par carence en offre d'enseignement secondaire et supérieur.
Au niveau démographique, moins de jeunes ayant entre 18 et 24 ans que la moyenne : phénomène d'évasion pour l'accès à des études supérieures.

LES ENJEUX
Faciliter l'installation pérenne d'entreprises sur le territoire, en renforçant l'accueil et le développement des entreprises.
Stratégie : consolider les conditions favorables au développement des entreprises et à la création d'emplois
Travailler avec les acteurs locaux,
Assurer la pérennité des activités économiques actuelles
Accompagner les étapes de création et d'installation pérenne des entreprises. : Démarrage, mise en réseau
Augmenter la proportion d'actifs vivant et travaillant sur le territoire,
Bâtir une stratégie économique pour le Cœur d'Hérault, afin de ne pas entrer en concurrence avec les voisins.

NOS ENGAGEMENTS

- Créer un écosystème favorable au développement des entreprises
  - Associer des décideurs économiques aux choix stratégiques
  - Maison des entreprises rénovée et agrandie
  - Accompagnement des projets innovants via la pépinière d'entreprises,
  - Solutions d'hébergement
  - Outils communautaires au service des entreprises : veille, newsletter, faciliter l'accès au financement
  - Politique d'aides en faveur des projets innovant
  - Renforcer l'attractivité du territoire : animer le tissu économique et valoriser nos entreprises (foire expo et autres), Création d'une halle expo à Gignac

- Planifier et accompagner un aménagement économique équilibré, respectueux de l'environnement et permettant le développement des entreprises
  - Penser globalement l'aménagement économique du territoire
  - Trouver les équilibres et complémentarités entre bourg centre, communes et villages, et entre centres de villages et zones périphériques.
  - Tenir compte des besoins fonciers et immobiliers des entreprises.
  - Approche structurée, durable et connectée,
  - Développer une politique commerciale de territoire.
  - Faciliter le parcours résidentiel et renforcer ses capacités d'accueil.

a/ Planifier et mettre en œuvre une stratégie foncière et immobilière économique structurée, durable et connectée

- Des parcs d'activités économiques créés, en cours de commercialisation.
- planifier les besoins de réserves foncières économiques à moyen terme, compensation pour les terres agricoles sera réfléchie et mise en œuvre.
- Sur les parcs d'activités : attention particulière portée à la densification, respect des paysages ; techniques de construction respectueux de l'environnement et des économies d'énergies
- Les projets innovants (télétravail ou bureaux partagés) seront soutenus : limiter la mobilité des travailleurs et ancrer une activité localement
- Accès au très haut débit pour tous les professionnels
- Mise en place d'une politique d'aides à l'immobilier : définira cette politique, en ciblant prioritairement les projets créant des emplois locaux durables.

b/ Une politique locale du commerce sera définie et mise en place, conformément à la loi NOTRe :

Mise en place du document d'aménagement commercial dans le cadre du SCOT
Développer un pôle commercial autour de Gignac en s'appuyant sur les réserves foncières (COSMO)
Aide aux communes souhaitant maintenir une activité commerciale dans les villages : réflexion d'aménagement global, aide au stationnement, à la signalétique, droit de préemption de locaux commerciaux, associations de commerçants
Aide aux commerçants et artisans : mise en place d'une opération de type Rénovissime ciblée commerçants et artisans de centre de village (opération façades, mise aux normes du local, accessibilités de commerces, qualité de l'accueil, approvisionnement en produits locaux…)

c/ Etre une terre d'accueil économique et faciliter le parcours résidentiel des entreprises

Démarche de marketing économique territorial.
Tenir une bourse à l'immobilier et au foncier
Coordonner une cellule d'accueil de l'entreprise
Démarche marketing valorisant les potentialités du territoire

- Créer un écosystème favorable au développement de l'emploi et de la formation sur le territoire

Accompagner l'implantation du futur lycée régional sur Gignac
Accompagner la montée en puissance du lycée agricole de Gignac et en faire un outil au service du développement agricole et économique de la vallée de l'Hérault
Accompagner la création d'unités d'apprentissage
Anticiper et accompagner les besoins de formation et de recrutement des entreprises implantées sur les parcs d'activités
Accompagner les initiatives permettant la mise en relation des entreprises et demandeurs d'emploi (mettre en place une bourse de l'emploi sur le web, job datings, etc)

Objectif Stratégique 3 : Développer une économie touristique de qualité, équilibrée et permettant l'accueil de séjours sur plusieurs jours

ZOOM L'ECONOMIE TOURISTIQUE :
Secteur très dynamique
Office de Tourisme Intercommunal (OTI) Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault classé catégorie I et marqué « qualité tourisme »
Carence du territoire en hébergements touristiques

LES ENJEUX

Assurer une dessaisonalisation partielle

Renforcer partenariat notamment les porteurs de projets d'hébergements.

Formes de tourisme nouvelles, comme le tourisme vigneron, l'agritourisme et le tourisme sportif lié aux activités de pleine nature.

Meilleure répartition des fréquentations dans l'espace et dans le temps.

Assurer une meilleure dynamique commune entre l'OTI et les territoires voisins, notamment les Communautés de Communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac, du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises. Les démarches Grands Sites de France constituent une opportunité de rapprochement et permettent de penser une activité touristique importante à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault, capable de valoriser les autres activités locales de ces « paysages habités ».

NOS ENGAGEMENTS

- Organiser un accueil de qualité et assurer la diffusion des flux touristiques sur le territoire et leur répartition dans le temps

  Mieux répartir l'accueil touristique sur le territoire et dans le temps : s'appuyer sur une mise en réseau des sites de la Vallée.

  Création d'un wifi territorial : améliorer la lisibilité des offres d'hébergement, de restauration et d'activités en tous genres pour les voyageurs

  Création d'une « Place de marché » numérique : proposer des offres touristiques de séjours, meilleure lecture de la diversité d'activités et de sites à découvrir

  Installation de bornes wifi dans chacune des 28 communes du territoire

  A l'étude : technologie de réalité augmentée, afin de mettre en valeur sous une forme innovante un des sites touristiques de la Vallée de l'Hérault. Le site concerné n'a pas encore été déterminé, mais la réussite de cette expérience laisserait envisager sa réplique pour d'autres sites.

- Structurer l'offre autour des piliers identitaires de la Vallée de l'Hérault

  Œnotourisme :

  Renforcer le tourisme vigneron en Vallée de l'Hérault.

  S'appuyer sur le label Vignobles et Découvertes et le valoriser.

  Activités de pleine nature :

  Fixer un public captif sur le territoire, à l'occasion de séjours thématisés.

  Animation du patrimoine :

  Faire vivre ces patrimoines à travers des animations spécifiques

  Continuer à réhabiliter un patrimoine varié

  Valorisation des métiers d'art :

  Obtention du label « Villes et Métiers d'Art » Argileum – la maison de la poterie : rôle important offrant à la fois un équipement patrimonial et artistique et une vitrine pour les produits locaux.

- Développer un partenariat fort avec les acteurs touristiques du territoire de la Vallée de l'Hérault

  Favoriser la commercialisation des produits locaux et des produits touristiques

  Accompagner les porteurs de projets

  Mener une démarche de sensibilisation pour faire des habitants les ambassadeurs du territoire

  Mettre en réseau les professionnels du territoire : restaurateurs, hébergeurs, agriculteurs, artisans, et prestataires d'activités de loisirs.

  Editions adaptées (guide des vignerons de la vallée, Vallée en fête)

ORIENTATION
S'ENGAGER EN FAVEUR DE LA QUALITE DE VIE QUOTIDIENNE POUR TOUS

Les récentes évolutions démographiques du territoire amènent la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à penser l'évolution de son offre de services à la population. Cet angle social de l'intervention de l'intercommunalité est déjà bien ancré dans les habitudes, et dans le travail des agents. Dans la période précédente, de grandes évolutions ont eu lieu dans ce domaine, avec notamment la prise de compétence petite enfance en 2012. Il convient également de citer la prise de compétence partielle en matière d'action vers la jeunesse, à la même période. L'intervention se dirige donc depuis plusieurs années en direction de différentes générations d'habitants, notamment vers les plus jeunes. La Communauté de Communes s'investit par exemple aux côtés d'autres acteurs locaux à travers le Réseau Jeunesse et le Contrat Local de Santé (signé à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault).
La préoccupation de la communauté de communes est de continuer à offrir une qualité de vie pour tous les habitants du territoire. En ce sens, les actions proposées doivent s'adapter à l'augmentation de la population.
Les deux critères qui guident l'offre actuelle sont :
- la qualité des services proposés
- leur accessibilité pour tous

Ce qui se traduit par un équilibre complexe entre maillage territorial et accessibilité à des pôles structurants pour l'offre de services. Les actions en direction de la Petite Enfance, de la Jeunesse, et pour l'accès à des services de santé doivent prendre en compte cette articulation complexe, pour répondre à la diversité des situations des habitants du territoire. Les dernières innovations technologiques, notamment à travers le numérique, ouvrent des perspectives de solutions permettant de réduire la contrainte de la mobilité, et de mieux interconnecter les services proposés à la population.

FOCUS TERRITOIRE

Structure rurale
Besoin en termes de mobilité
Accès aux services fragilisés
Nouveaux arrivants : beaucoup de ménage avec enfant

Objectif Stratégique 4 : Renforcer l'offre d'accueil du Jeune Enfant

ZOOM OFFRE D'ACCUEIL :
Relais Assistants Maternels (RAM) créé en 2011
Reprise de la gestion de cinq multi-accueils communaux et associatifs en 2012
Bonne répartition sur le territoire

LES ENJEUX
Anticiper une forte progression du nombre de jeunes enfants
Répondre aux besoins atypiques
Améliorer le service d'accueil

NOS ENGAGEMENTS

- Compléter l'offre d'accueil du jeune enfant
  Nouvelles places en accueil collectif : projet de construction du multi-accueil de Montarnaud (40 places),
  Horaires élargis proposés sur une structure du territoire, contraintes horaires atypiques.
  Un dispositif complémentaire mobile devrait voir le jour : pallier les difficultés de mobilité et d'accès pour les communes les plus rurales ne disposant pas d'établissements multi-accueil.

- Améliorer l'offre d'accueil du Jeune Enfant
  Co-construire une politique petite enfance commune entre les établissements et acteurs du Réseau, les Municipalités et la communauté de communes
  Améliorer l'articulation entre le RAM et les multi-accueils : plateforme téléphonique unique
  Faire participer l'EMI et d'autres structures culturelles (Argileum…) à l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants.

Mettre en place des passerelles entre les multi-accueils et les écoles maternelles
Articulation entre les multi-accueils et le pôle pédopsychiatrique de Gignac : agir au plus tôt diagnostic de handicaps ou difficultés comportementales
Lutter contre l'obésité infantile, mieux accompagner la maternité et l'allaitement : liens avec le programme alimentaire et le contrat local de santé

Objectif Stratégique 5 : Poursuivre l'implication de la Communauté de Communes aux côtés des acteurs des politiques d'enfance et de jeunesse

La Communauté de Communes dispose d'une compétence partielle en matière de politique jeunesse depuis 2011, intitulée « Coordination et mutualisation des politiques jeunesse à l'échelle intercommunale ».
C'est dans ce cadre que son intervention se développe depuis plusieurs années aux côtés des autres acteurs locaux impliqués auprès des jeunes. Cette prise en compte de la thématique « jeunesse » a notamment joué en faveur de la structuration du Réseau Jeunesse, dans lequel l'implication d'une diversité d'acteurs du territoire augmente sans cesse.
La Communauté de Communes a également signé le Partenariat Local d'Animation Jeunesse de l'Hérault avec le Conseil Départemental, afin de coordonner les actions jeunesse et de mener une réflexion sur la prise en compte des besoins non-pourvus.

ZOOM
Trois collèges
Un Lycée Agricole
Manque d'espaces initiatives jeunesse
la MLJ accompagne 877 jeunes par an

LES ENJEUX
En 2021, un Lycée Général et professionnel devrait s'implanter à Gignac
A échéance plus lointaine, l'ouverture d'une Unité de Formation d'Apprentis pourrait être envisagée dans la Vallée de l'Hérault.

NOS ENGAGEMENTS

- Appuyer les initiatives des services jeunesse municipaux du territoire
  Accompagner les communes du territoire, qui gèrent un service jeunesse municipal
  Jouer un rôle facilitateur pour créer des rapprochements, ou mutualiser au maximum les actions proposées dans le cadre municipal.
  Participation des jeunes à la vie politique de leur territoire doit être soutenue, modalités qui restent à définir.
  Formation aux usages du numérique.
  Aides destinées aux établissements scolaires du territoire souhaitant s'équiper d'outils numériques, modalités restent à définir
  Maintien de l' intervention dans le cadre de la formation des animateurs ALSH ou TAP, en finançant une partie du coût du BAFA

- Poursuivre l'implication de la Communauté de Communes dans le Réseau Jeunesse
  S'impliquer en tant qu'animateur dans le Réseau Jeunesse, dont la pluralité d'acteurs permet une pluralité de réponses.
  Au sein de celui-ci, on trouve les services jeunesse municipaux et associatifs, la MLJ1, les trois collèges du territoire, le Lycée agricole, le tissu associatif, des représentants du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales, et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Grâce à ces différents profils, le Réseau Jeunesse est capable de traiter des thématiques d'emploi et de formation, de mobilité, de santé, mais aussi de logement et de participation citoyenne.

Objectif Stratégique 6 : Accompagner la parentalité dans sa dimension éducative et impliquer les parents dans la vie des structures

ZOOM PARENTALITE
Augmentation des familles monoparentales : + 39% en 10 ans

LES ENJEUX
Créer du lien social pour lutter contre l'isolement des familles
Amélioration des démarches participatives
Agir pour la parentalité

NOS ENGAGEMENTS

- Accompagner la parentalité dès le plus jeune âge à travers l'association des parents à la vie des structures d'accueil des Jeunes Enfants
  Accueil des parents dans chaque multi-accueil du territoire, ainsi qu'au RAM.
  Animations sous forme d'un café des parents, de réunions à thème de soirées de rencontre ; accès libre à la parole sur l'éducation de leurs enfants, et le fonctionnement des structures.
  Service prenant au mieux en compte les préoccupations du public, créer du lien social entre les parents de jeunes enfants du territoire.
  Opération pilote prochainement consistera en un comité des parents : se constituer en interlocuteur avec les multi-accueils, faciliter l'accompagnement de la parentalité, favoriser la gouvernance partagée : thématiques comme la composition des menus, entre autres.

- Poursuivre un accompagnement de la parentalité à partir de l'entrée des enfants à l'école, jusque dans l'enseignement secondaire
  Prendre en compte les attentes des familles
  Actions adaptées, définies sur la base du dialogue avec les parents. Les modalités restent à définir, ils ne doivent pas entrer en concurrence avec d'autres dispositifs imaginés par la Communauté de Communes, et doivent rester destinés à accompagner la dimension éducative de la parentalité.
  Un travail sur l'investissement des parents sera également réalisé dans le cadre plus précis de l'Ecole de Musique Intercommunale (EMI). Il s'agira d'un accompagnement de la parentalité plus ciblé sur le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves reçus à l'EMI.

Objectif stratégique 7 : Pérenniser et diversifier l'offre de soins sur notre territoire

Bien que la Communauté de Communes ne possède de pas de compétence Santé, elle souhaite contribuer à pérenniser l'offre et la qualité d'accès aux soins pour les habitants du territoire. D'ailleurs, la Communauté de Communes est partie prenante du Contrat Local de Santé signé entre le Pays Cœur d'Hérault et l'ARS Languedoc-Roussillon pour la période 2013-2015, et renouvelé jusqu'en 2017.

La première orientation pour contribuer à pérenniser l'offre de soins consistera en la poursuite de la participation aux dynamiques collectives menées à d'autres échelles, ou par d'autres acteurs du territoire. La seconde orientation consistera à assurer le maintien et la diversification de l'offre de soins sur le territoire.

ZOOM OFFRE DE SOIN
Offre satisfaisante en terme de médecins généralistes, kinésithérapeutes, pharmacies, et infirmiers
Service situé en moyenne à 5km du lieu de résidence

Peu de spécialistes
Une Unité Mobile d'Urgence et Permanence des Soins (UMUPS), dont la forme d'intervention est unique en France. Ce dispositif a permis d'éviter de nombreuses hospitalisations.
Vieillissement des médecins généraliste

LES ENJEUX
Contribuer à l'efficacité des services de santé sur le territoire
La disparition d'un service médical de proximité

NOS ENGAGEMENTS

- Participer aux dynamiques collectives en matière de Santé
  Le Contrat Local de Santé développe des orientations variées, les thématiques prises en compte sont :
  La prévention des addictions et des infections sexuellement transmissibles,
  La contraception et l'éducation à la vie sexuelle et affective,
  Un axe nutrition au sein duquel se situe le soutien à l'allaitement,
  Un axe sur l'alimentation et la prévention de l'obésité infantile,
  L'articulation avec les Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer sur le parcours des personnes âgées (dispositif actif notamment pour les hôpitaux des territoires voisins, de Lodève et de Clermont l'Hérault),
  L'articulation avec le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle.
  Projet de recherche « Trajectoires » : recherche sociologique sur les usages de produits phytosanitaires

- Assurer le maintien et la diversification de l'offre de soins du territoire
  Anticiper les remplacements des généralistes lors des départs à la retraite
  Situation préoccupante en raison de la croissance démographique. Toutefois, cette croissance pourrait avoir un effet positif sur l'attractivité à l'installation de médecins sur le territoire.
  Renforcer l'offre spécialisée : un premier pas va prochainement être franchi grâce à l'installation d'un Pôle Pédopsychiatrique à Gignac.
  Devrait s'ensuivre l'installation de pédiatres et de médecins spécialistes de l'enfant.

Objectif Stratégique 8 : Proposer des mobilités fluides, adaptées à tous les usages et usagers, en alternative au véhicule personnel

La Communauté de Communes souhaite agir en faveur d'une mobilité alternative au véhicule personnel, qui s'inscrit pleinement dans sa démarche de croissance soutenable. A l'avenir, les modalités de mobilité ne devraient plus dépendre d'un mode de transport unique, mais d'une interconnexion entre plusieurs services de mobilité collective. La Communauté de Communes ne disposant pas de la compétence en matière de transports, elle devra entamer un dialogue avec les institutions compétentes. Pour intervenir de manière plus directe, elle sera à la recherche de dispositifs innovants.

ZOOM MOBILITE
Insuffisance de l'offre en transports en commun
Proximité d'un carrefour autoroutier : accessibilité facilitée
Liaisons internes difficiles : modèle de mobilité actuel basé sur le véhicule personnel
Difficultés de déplacement pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, et les jeunes.
LES ENJEUX
Démarche de croissance soutenable
Préparer la transition énergétique : impact environnemental et climatique.
Service à la population

NOS ENGAGEMENTS

- Améliorer la desserte du territoire en Transports en commun
  Créer du transport à la demande : mobilité des personnes ayant des difficultés avec le modèle du véhicule individuel
  Améliorer les liaisons dans le cadre du Pays Cœur d'Hérault.
  L'arrivée du Lycée Général à Gignac : occasion de dialoguer avec le Département et la Région,

- Favoriser les déplacements multimodaux
  Développement de la multimodalité avec plus d'infrastructures dédiées, relais entre plusieurs modes de transports.
  Pôle multimodal à l'étude à Gignac, sur Cosmo
  Recours au covoiturage : éviter les nuisances liées au stationnement. :
  Aménager des aires de covoiturage
  Chercher des solutions de mobilité s'inscrivant plus dans une démarche de service à la population.

- Développer les modes de déplacement alternatifs
  Se doter de bornes de recharge afin de garantir l'utilisation des véhicules électriques
  Promouvoir les autres modes de transport moins polluants
  Faciliter l'usage du vélo : aménagement de pistes cyclables, essor des vélos électriques
  Le périmètre du Grand Site de France Saint Guilhem le Désert – Gorges de l'Hérault fera l'objet d'une attention particulière pour le développement des pistes cyclables. A plus long terme, un projet de plus grande envergure peut être envisagé dans le cadre du Pays Cœur d'Hérault, pour faciliter les liaisons douces

ORIENTATION

S'ENGAGER EN FAVEUR D'UN CADRE DE VIE DE QUALITE, HARMONIEUX ET EQUILIBRE

A l'image d'autres territoires, celui de la Communauté de Communes est actuellement confronté à un appauvrissement qualitatif et quantitatif des ressources, que l'on parle des sols, de l'eau, ou de la biodiversité. Ce constat pose de sérieuses questions quant à la durabilité des activités humaines et la manière de peupler la Vallée de l'Hérault. La responsabilité de la communauté de communes est de répondre à ces questions, à travers sa compétence en aménagement du territoire.

S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré signifie donc maitriser la relation des activités humaines à l'espace.

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault est à la recherche d'un nouvel équilibre, capable d'intégrer la nécessaire croissance des espaces urbanisés dans le respect du cadre naturel, des paysages, des patrimoines, et dans l'utilisation des ressources naturelles.

Cette démarche consiste à trouver une nouvelle manière de structurer le territoire, en planifiant et anticipant le développement, tout en s'inscrivant dans la problématique de conserver un territoire à mi-chemin entre l'urbain et le rural. La qualité du cadre de vie dépend de la capacité à conserver ses formes et identités urbaines, en limitant l'étalement du bâti, et à réduire l'empreinte écologique en proposant des modes de gestion des ressources et des espaces innovants.

FOCUS TERRITOIRE

Nombreux espaces naturels et agricoles
Espaces urbanisés de tailles variables
Progression de l'urbanisation de 10 à 15% entre 2008 et 2013
Déplacement des zones agricoles
Fort taux d'artificialisation de « bons sols »

Objectif Stratégique 9 : Planifier et maitriser le développement urbain

Si la tendance démographique et l'étalement urbain se poursuivent dans la vallée de l'Hérault, le territoire risque de connaitre de forts déséquilibres quant à l'occupation des sols. L'artificialisation augmente le risque d'inondations et fragilise l'alimentation des nappes phréatiques. Une disparition progressive des terres agricoles et/ou des espaces naturels affaiblirait l'économie locale et la qualité du cadre de vie dont bénéficient les habitants.

ZOOM URBANISME

Identité architecturale marquée (villages « en circulade »)
Offre homogène sur les constructions neuves
Beaucoup de logements individuels
Déficit en logements collectifs.
Stabilisation des prix du foncier.
Majorité de propriétaires.
Logements sociaux très en deçà des besoins
Fort décalage entre l'offre et la demande
Peu de petits logements,
Parc de logements potentiellement indignes élevé
Réhabilitation des logements avec le P.I.G Rénovissime

LES ENJEUX

Répondre à la demande démographique, mais tout en privilégiant la rénovation et l'urbanisation dense plutôt qu'un étalement diffus de l'habitat
Proposer un urbanisme peu consommateur d'espace, répondant également aux préoccupations énergétiques liées à la mobilité et à l'accès aux énergies domestiques
Conserver l'identité architecturale et Préserver la qualité paysagère de la Vallée de l'Hérault,
Garantir la mixité sociale

NOS ENGAGEMENTS

- Bâtir un schéma de développement en cohérence avec les autres territoires du Pays Cœur d'Hérault
  Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un Instrument d'aménagement du territoire et de planification : Economie, agriculture, tourisme, mobilités, habitat.
  Il permet un aménagement concerté pour le Pays Cœur d'Hérault.
  Complémentarité avec le plan climat-air-énergie territorial

- Promouvoir un habitat durable et accessible à tous
  Développer l'offre en privilégiant le réinvestissement urbain comme alternative à l'étalement.
  Privilégier l'augmentation de l'offre de logements sociaux et
  Privilégier la construction de logements collectifs à travers le prochain Programme Local de l'Habitat,
  Promouvoir l'enjeu de mixité sociale,
  Dans les années à venir logements sociaux allant de 20 à 30% des nouvelles productions.
  Conforter une offre de logements en direction des personnes aux besoins spécifiques, par exemple à travers la réalisation d'une aire d'accueil des Gens du voyage, et la construction de résidences sociales éclatées,

- Favoriser le réinvestissement des cœurs de ville et la réhabilitation pour lutter contre l'étalement urbain
  Soutien aux communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.
  Réhabiliter des centres anciens : lutter contre l'étalement urbain.
  Donner suite au P.I.G. Rénovissime, réinvestir de nombreux habitats dans les centres villes et villages, lutte contre la précarité énergétique.
  Diversifier l'offre locale,
  Adapter les logements à l'autonomie des habitants.

Objectif Stratégique 10 : Agir pour la préservation du cadre de vie urbain et paysager

La Vallée de l'Hérault dispose de nombreux bâtiments et autres éléments du paysage, ce sont tous les patrimoines bâtis, quels que soit leur taille, qui donnent du relief à l'identité de la Vallée de l'Hérault.
Ces richesses esthétiques sont confrontées à l'extension urbaine.
Les formes architecturales, les nombreux petits patrimoines vernaculaires et les espaces naturels à forts enjeux paysagers doivent être pris en compte dans la politique d'aménagement de l'espace que mènera la Communauté de Communes.

ZOOM PATRIMOINE ET ESPACES NATURELS
Nombreux héritages architecturaux
Patrimoine monumental et historique riche
Plusieurs « Plans patrimoines »
Grands espaces naturels
Réservoirs de biodiversité
1 grand site et 2 périmètres labellisés
Éléments patrimoniaux classés
Espaces inscrits par l'UNESCO dans le patrimoine de l'Humanité
Programmes Opérations Concertées d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural (OCAGER) : entretenir les milieux naturels en conservant une activité pastorale

LES ENJEUX
L'identité locale
Préserver les savoirs locaux, témoigner de l'ancienneté du peuplement
L'esthétique

NOS ENGAGEMENTS

- Favoriser l'insertion paysagère et architecturale du bâti
  Création d'une Charte architecturale : réflexion sur l'insertion paysagère et architecturale du bâti. : forme d'une.
  Appel à un architecte paysager, ou via l'adoption d'un « plan paysage ».

- Poursuivre la mise en valeur et la restauration du patrimoine vernaculaire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
  Poursuivre la réhabilitation des éléments patrimoniaux et de les mettre en valeur.
  Nouveau Plan patrimoine. : favoriser la connaissance de ces richesses patrimoniales, en les transmettant à tous.
  Connecter circuits touristiques, accorder une meilleure place à ces héritages bâtis et architecturaux.
  Élargir les dispositifs : travailler entretien mise en valeur d'éléments patrimoniaux plus communs, ou du « petit patrimoine », notamment agricole (« capitelles », « mazets », murets, ...).

- Objectif Opérationnel 3.2.3 : Développer des projets paysagers innovants dans les zones à forts enjeux
  Poursuite du programme OCAGER.
  Extension du périmètre du Grand Site de France avec l'inclusion de certaines communes des Communautés de Communes du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises.
  Se doter d'un architecte paysager spécialisé.
  Participer à l'Observatoire photographique des paysages, mission de veille, et animations spécifiques visant à sensibiliser aux enjeux paysagers.
  Promouvoir une agriculture à haute valeur paysagère.

Objectif Stratégique 11 : Agir pour une gestion durable de toutes les ressources du territoire

L'eau, et en particulier le fleuve Hérault, est un élément central de la structure paysagère du territoire. Depuis plusieurs années, l'état de cette ressource est préoccupant, compte tenu de sa raréfaction et de la baisse de sa qualité, toutes deux liées à la pression croissante des activités humaines.
Les nouveaux objectifs de la Loi relative à la Transition Energétique et pour la Croissance Verte obligent de réduire les volumes de déchets collectés à échéance rapide.
La communauté de communes anticipe de nouvelles compétences en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, à l'horizon 2018, et en matière d'eau potable et d'assainissement à l'horizon 2018/2020, dans une démarche résolument orientée vers la qualité des eaux et la réduction/valorisation des eaux usées.
Le Plan Climat Energie Territorial adopté fin 2015 à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault développe un plan d'action : La valorisation des déchets, les économies d'eau et le développement des énergies renouvelables sont particulièrement concernés, puisque l'un des Axes de ce PCET est dédié à la préservation des ressources.

ZOOM RESSOURCESRejet de produits phytosanitaires dans les eaux fluviales
Pénuries d'eau en période estivale
Risques importants d'inondations
Gestion des déchets commune à travers le Syndicat Centre Hérault.
En 2014, 45,7% des déchets valorisés
Éco-école
Dispositifs tests comme les composteurs collectifs d'Aniane un des plus grands parcs éoliens de la Région

LES ENJEUX
À l'horizon 2030, un déficit important en eau
Gestion durable des ressources naturelles.

NOS ENGAGEMENTS

- Entamer une démarche de gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
  Prise de compétence « eau et assainissement » : recouvre l'accès à l'eau potable pour les habitants, entreprises et acteurs du territoire, la gestion ou la récupération des eaux de pluies,
  Assainissement collectif et non-collectif
  Sécuriser la ressource, assurer une meilleure interconnexion, et favoriser la recherche en eau
  Assurer à l'avenir la gestion des cours d'eau : des dispositifs respectueux des équilibres écosystémiques,
  Intégrer la dimension du risque d'inondations.
  Les modalités d'intervention restent à définir dans les années à venir.

- Améliorer la gestion des déchets sur le territoire
  Réduire la quantité de déchets produits ou collectés
  Valoriser par le recyclage ou le réusage.
  Réduction des volumes de 10% à l'horizon 2020 par rapport aux niveaux de 2010.
  L'objectif national de recyclage des déchets à 55% en 2020.
  Améliorer la collecte et la valorisation des déchets du territoire.
  Sensibiliser les générations futures.
  Poursuite des dispositifs tests
  Équipement des véhicules de collecte en systèmes GPS et tablettes : assurer un meilleur suivi des parcours de collecte, acquérir une meilleure connaissance des gisements et une optimisation des parcours

- Développer la maitrise de l'énergie dans la Communauté de communes
  Sortir progressivement de la dépendance en énergies fossiles, en les substituant pas à pas par des énergies renouvelables.
  Associer la population à ces démarches,
  Choisir des projets à taille humaine, à dimension participative.

Installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques
Installation de photovoltaïque sur les zones d'activités économiques, moins soumises aux contraintes paysagères.
Développer des études pour identifier les possibilités de développement.

ORIENTATION

S'ENGAGER PAR ET POUR LA CULTURE : ACCOMPAGNER CHACUN DANS LE DEVELOPPEMENT DE SES VALEURS HUMANISTES

La Culture est aujourd'hui considérée comme l'un des quatre piliers du développement durable. En transversalité avec les autres secteurs économique, social et environnemental, elle contribue à un développement harmonieux des hommes, de leurs activités et des milieux qui les entourent.
La Culture est entendue dans une définition large du terme englobant le rapport à l'environnement, les arts et les lettres et l'ensemble des productions humaines, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions, les croyances, et les sciences.
Dans la continuité de la déclaration internationale de Barcelone sur les Agenda 21 de la culture, la communauté de communes Vallée de l'Hérault reconnait les droits culturels fondamentaux de la personne humaine et notamment son accès à la culture comme facteur de rencontre, d'expression, d'épanouissement, d'identité et de métissage. La communauté de communes s'engage dans la construction d'un développement culturel basé sur la multiplicité des acteurs et sur un maillage territorial équitable.
Dans la lignée de l'éducation populaire, la communauté de communes affirme la possibilité de chacun de se développer à tous les âges de la vie et s'inscrit dans une recherche d'amélioration du système social et de développement de la puissance démocratique d'agir.

L'ensemble des missions développées ci-dessous témoigne de l'importance de la culture dans les politiques publiques de la communauté de communes Vallée de l'Hérault. Au regard des moyens conséquents impartis, il est primordial de s'assurer d'une efficience de l'action publique. La communauté de communes Vallée de l'Hérault vise une amélioration des services rendus par un processus d'évaluation partagé. L'expérience menée dans les années précédentes autour du Réseau de lecture publique montre la richesse d'un tel processus qui pourrait être étendu à d'autres secteurs culturels soit à l'échelle de politiques publiques ou plus modestement sur l'évaluation de programmes ou projets.
La mise en oeuvre opérationnelle devra poursuivre une politique de développent partagée (articulation de dynamiques partenariales par le biais de conventions, renforcement des partenariats avec les communes).

Objectif Stratégique 12 : Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle

ZOOM CULTURE
Équipements communaux (bibliothèques, salles polyvalentes, etc.)
Équipements intercommunaux (Réseau de lecture publique, antennes de l'école de musique, abbaye d'Aniane, Argileum)
Portages multiples
Grande diversité : actions patrimoniales, éducation artistique et culturelle, programmations culturelles, festivals, projets culturels
Soutien par les politiques publiques
Souci partagé d'un équilibre territorial
Chef de file en matière musicale

LES ENJEUX
Développer la présence culturelle sur l'ensemble du territoire
Partager avec les partenaires une vision structurée des équipements et des actions

NOS ENGAGEMENTS

- Implanter des équipements culturels qualitatifs en lien avec d'autres acteurs

  La pérennité et l'efficience de l'action culturelle sont liées à l'usage d'équipements culturels qualitatifs dont l'implantation influence l'action présente et les possibilités futures.

  Adaptation des équipements aux évolutions des usages, aux besoins

  Prise en compte des interactions possibles avec d'autres acteurs dans un respect des prérogatives de chacun : vers des « Maisons des arts » ?.

  Concevoir l'abbaye d'Aniane comme un pôle patrimonial, culturel, artistique et éducatif

  Transformations des antennes de l'école de musique en lien avec les dynamiques culturelles locales dans le nouveau Projet d'établissement

En matière de lecture publique, l'évaluation partagée menée en 2014 a démontré la nécessité d'un schéma d'aménagement et de gestion prospectif du réseau permettant d'intervenir sur les déséqulibres des implanations et les niveaux d'équipement.

- Favoriser une action culturelle diversifiée sur l'ensemble du territoire et en articulation avec les dynamiques à l'échelle du pays

  Réalisation d'un diagnostic de territoire : vision claire des implantations culturelles dans leurs diversités.

  Soutenir le rayonnement de l'offre musicale dont les locomotives sont l'école de musique intercommunale, l'OCVH et la programmation du Sonambule, les festivals de musiques rayonnant tels que Les Nuits couleurs, ou le Festival de Saint-Guilhem

Objectif Stratégique 13 : Renforcer le développement et l'élargissement des publics

ZOOM JEUNE PUBLIC

Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) signé en juillet 2015

LES ENJEUX

La culture, dans ses différents aspects, est un outil d'accompagnement du citoyen dans le développement de ses valeurs de liberté, de respect pour autrui et d'égale dignité de tous. Elle est vecteur de sollicitation et d'éveil de l'imagination créatrice de l'Homme. Elle favorise le développement des capacités cognitives de l'individu.

Permettre une rencontre active entre les œuvres, les artistes et les publics

Faire de la Culture un vecteur de lien social et et de développement des individus.L'accès de tous aux formes culturelles

Favoriser une réelle mixité sociale, générationnelle et culturelle lors des manifestations

Participer au développement cognitif artistique et culturel de l'enfant.

NOS ENGAGEMENTS

- Permettre l'accueil de tous et favoriser les mixités

  Connaitre la réalité des publics présents sur les différentes manifestations (origine géographique, sociale, tranche d'âge, fréquence des pratiques culturelles)

  Définir des publics cibles

  Trouver des stratégies de conquête et de fidélisation des publics définis comme « prioritaires ».

  Evaluer les résultats et la méthode avec les acteurs de la démarche

- Mettre l'accent sur la jeunesse : développer l'éducation artistique et culturelle

  Structurer une offre d'éducation artistique et culturelle en réseau nourrie par une réflexion commune sur les enjeux et les moyens.

Objectif Stratégique 14 : Expérimenter, innover, créer un développement artistique et culturel ancré dans le XXIème siècle

ZOOM CULTURE
Service éducatif « sites et patrimoine » créé en 2014
Reconnaissance « ville métiers d'art »
Filière céramique particulièrement représentée
Réseau intercommunal de lecture publique : 3 médiathèques, 19 bibliothèques et 4 points lecture
Ecole de musique intercommunale : antennes en 3 points du territoire
Des projets culturels de territoire : cabanes en cavale, résidence Michel Arbatz.

LES ENJEUX
La communauté de communes Vallée de l'Hérault veut s'engager activement dans le XXIème siècle et porter des réponses aux enjeux de notre époque. En matière culturelle comme dans les autres domaines, il s'agit d'expérimenter, d'innover, de créer un développement artistique dialoguant avec les spécificités de notre temps : enjeux du développement durable, explosion des nouvelles technologies et leurs applications, aspirations à une gouvernance de territoire. Les actions culturelles intercommunales devront, par leur diversité, participer de cet engagement commun.

NOS ENGAGEMENTS

- Créer, diffuser et pratiquer pour un développement artistique harmonieux
  Aider la création artistique dans le cadre des projets-actions des différents services intercommunaux
  Diffuser sur l'ensemble du territoire et à destination de publics les plus divers dans une complémentarité entre l'action intercommunale et les actions locales et en favorisant la médiation.
  Favoriser les pratiques artistiques musicales et de découverte de la céramique.

- Conserver, connaitre et partager le patrimoine
  Conserver et étudier le patrimoine : reonduction du plan patrimoine et lancement de l'archéothèque (centre de recherche archéologique à l'abbaye d'Aniane).
  Sensibiliser au patrimoine et au respect patrimonial du cadre de vie.
  Travailler en transversalité pour la valorisation des patrimoines, en lien avec le tourisme et les activités de pleine nature notamment.

- Soutenir l'innovation et la valorisation des métiers d'art
  Valoriser les métiers d'art dans leur globalité
  Participer au développement de la filière céramique
  Soutien à l'innovation via l'atelier de recherche, colloques
  Etudier la création d'atelier relais
  Transmettre les savoir-faire par la participation au programme « Voyager pour apprendre les métiers d'art »

- Moderniser et structurer le Réseau lecture publique
  Développer le multimédia,
  Orienter des bibliothèques vers des espaces d'action culturelle et de sociabilité (bibliothèque 3ème lieux),
  Augmenter de l'amplitude horaire pour une meilleure fréquentation.
  Articuler les bibliothèques avec les politiques culturelles du territoire,
  Définir une politique documentaire partagée
  Favoriser la gouvernance du réseau : renforcement du partenariat communes/ intercommunalité,
  Élaboration d'un schéma prospectif d'aménagement et de gestion du réseau

- Renforcer le rayonnement de l'école de musique et son accessibilité pour chaque individu

  Obtenir le classement en conservatoire à rayonnement intercommunal par le ministère de la culture
  Permettre à chacun l'accès à un parcours allant de la sensibilisation musicale à l'autonomie d'une pratique musicale, dans une pluralité de formes et de styles
  Favoriser le développement de nouvelles disciplines artistiques
  Favoriser le développement et la dynamique des pratiques amateurs
  Consolider et élargir la programmation musicale dans la diversité des partenariats et pour la pluralité des publics
  Favoriser les relations avec les autres écoles de musique de service public, du cœur d'Hérault

CONCLUSION

La Communauté de communes de La Vallée de l'Hérault se veut être l'outil privilégié de coopération et de solidarité entre les 28 communes sans distinction ni exclusive. . Notre échelon intercommunal favorise cette proximité.

Bien que le projet de territoire soit présenté sous la forme d'un document finalisé, c'est aussi et surtout une démarche continue, dialectique et interactive, qui reflète la volonté de la majorité des élus de la Communauté de communes d'achever les projets en cours et de développer de nouveaux services pour la population qu'il nous faut penser et agir à « géométrie variable ».

Néanmoins, cette démarche ne pourra être efficace sans une volonté partagée des élus des 28 communes membres dans le cadre d'un projet de territoire équilibré et structuré pour un développement harmonieux.

Il est important de projeter son regard au-delà des échéances opérationnelles immédiates pour être en mesure de donner de la perspective à l'action et de s'assurer de la pertinence des objectifs poursuivis. Cela permet aussi de définir la nature et le contenu du territoire tels qu'il parait souhaitable qu'il soit transmis aux générations futures.

Il sera nécessaire d'ajuster les trajectoires poursuivies, de rester pertinent et efficace face aux évolutions de contexte, aux opportunités à saisir, aux contraintes ou événements qui influent ou bouleversent le cours des choses.

Il est indéniable que nos 18 ans de coopération intercommunale ont fait naître des services de proximité pour la population. Notre engagement dans des projets de développement économique d'envergure n'a d'autre objectif que de les renforcer tout en préservant l'équité territoriale de notre intercommunalité.

Ce projet de territoire se doit donc d'être vivant, partagé et ouvert aux apports et adaptations. Il est là pour fédérer, et animer les débats qui ont présidé à son élaboration, tant dans les instances de la communauté de communes (commissions, bureau, conseil communautaire,...), qu'avec les communes et l'ensemble de celles et ceux qui font vivre la Vallée de l'Hérault. Ce processus sera d'autant plus efficace que s'il est organisé avec des acteurs concernés qui se l'approprient. C'est peut-être là une source conceptuelle et méthodologique à mobiliser pour parvenir au renouveau territorial auquel nous sommes tous très attachés.

Plusieurs démarches ont déjà été initiées pour mieux prendre en compte la mutation numérique ou mettre en œuvre une dynamique de croissance soutenable. Ainsi, la démarche évaluative proposée participera à en éclairer les ajustements, voire la refonte d'objectifs quand les résultats ou les effets ne seront pas au rendez-vous.

Seul un projet de territoire partagé et concerté donnera du sens à l'action publique.

Liste des sigles utilisés dans le projet de territoire
ALSH : Accueils de Loisirs sans hébergement
ARS : Agence Régionale de Santé
ASA : Association Syndicale Autorisée
BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur en accueils collectifs de mineurs
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CC : Communauté de communes
CCC : Communauté de communes du Clermontais
CFA : Centre de Formation d'Apprentis
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
CCL&L : Communauté de communes Lodévois et Larzac

CLS : Contrat Local de Santé
CCVH : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination (gérontologique)
CSP : Catégorie socioprofessionnelle
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
EMI : Ecole de Musique Intercommunale
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESS : Economie Sociale et Solidaire
GEMAPI (Compétence) : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GES : Gaz à Effet de Serre
GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences
GPS : Global Positioning System (ou Géo-positionnement par satellite)
GSF : Grand Site de France
HLM : Habitation à Loyer Modéré
INSEE : Institut National de la statistique et des Etudes Economiques
MAIA : Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer
MLJ : Mission Locale Jeunes
NOTRe (Loi) : Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OCVH : Office Culturel Vallée Hérault (« Le Sonambule »)
OTI : Office de Tourisme Intercommunal
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
PCH : Pays Cœur d'Hérault
PIG : Programme d'intérêt général
PLAJH : Partenariat Local d'Animation Jeunesse de l'Hérault
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PME : Petite et Moyenne Entreprise
PPI : Programme Pluriannuel d'Investissement
RAM (Intercommunal) : Relais des Assistants Maternels (Intercommunal)
SAU : Surface Agricole Utile
SCH : Syndicat Centre Hérault
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SIQO : Signes officiels de la Qualité et de l'Origine
SOM : Service des Ordures Ménagères
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
SVE : Service Volontaire Européen
SYDEL : Syndicat de Développement Local
TAD : Transport à la Demande
TAP : Temps d'Accueil Périscolaire
THD : Très Haut Débit
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
TPE : Très Petite Entreprise
UMUPS : Unité Mobile d'Urgence et de Permanence des Soins
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
VMA (Label) : Villes et Métiers d'Art
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté